

#### Préfecture des Côtes d'Armor

#### **DEMANDE D'HABILITATION**

(ARTICLES R. 752-44-2 ET R. 752-44-3 DU CODE DE COMMERCE)

A renvoyer à  $\underline{pref-cdac22@cotes-darmor.gouv.fr}$ 

# Renseignements administratifs relatifs à la personne morale demandant l'habilitation 1/ Statut juridique Société commerciale / n° K bis : Société civile (préciser la forme juridique) : 2/ Nom et adresse de l'organisme Nom: Adresse: Téléphone : Adresse électronique destinataire des courriels du téléservice : Représentant légal: Civilité: Madame Monsieur 🗌 Nom: Prénom: Titre et fonctions :

3/ Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation							
Nombre de personnes concernées :	NB : à partir de 4, utiliser un intercalaire						
C: 17/	Intercalaire(s) <sup>1</sup>						
Civilité : Madame	Monsieur						
Nom:							
Prénom:							
Date et lieu de naissance :							
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obten	tion):						
Civilité : Madame	Monsieur						
Nom:							
Prénom :							
Date et lieu de naissance :							
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obten	tion):						
Civilité : Madame	Monsieur						
Nom:							
Prénom:							
Date et lieu de naissance :							
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :							

¹Cocher la case si le dossier comporte au moins un intercalaire

### Liste des pièces à joindre à la demande d'habilitation (article R.752-44-2 du code de commerce) :

- ❖ pour chaque personne physique par laquelle ou sous la responsabilité de laquelle seront établis les certificats de conformité :
  - un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois,
  - un justificatif du titre ou diplôme mentionné au 3° du I de l'article R. 752-44-2,
  - une copie de la pièce d'identité;

## \* pour l'organisme demandeur :

- un extrait K-bis, ou tout document assimilé, de moins de deux mois ;
- un justificatif des moyens et outils de contrôle mentionnés au 2° de l'article R. 752-44-2 ;
- une attestation d'assurance professionnelle à jour.

La demande d'habilitation est adressée par voie électronique au préfet du département, l'accusé de réception électronique étant envoyé sans délai.

Le préfet dispose d'un mois, à réception de la demande d'habilitation, pour vérifier qu'elle est complète et demander, le cas échéant, des éléments ou informations complémentaires. Passé ce délai d'un mois, la demande d'habilitation est réputée complète.

Le délai d'instruction est de trois mois. Il court à compter de la réception par la préfecture d'une demande d'habilitation complète.

FAIT LE :					
NOM, PF	RENOM et SIGN	NATURE DU R	EPRESENTAN	T LEGAL :	

# Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

IN	ITE	$\mathbf{RC}$	ΑI	AIR	E Nº	

	./								
N/P	• (11	wàs	la:	0	da	17;14	tava	alai	14.

			bre total d'intercalaires					
3/ Personnes affectées à l'activité	faisant l'objet de la der	nande d'habilitation						
Rappel / Nombre total de personnes concernées : (dont 3 présentées au formulaire)								
Civilité :	Madame	Monsieur 🗌						
Nom:								
Prénom :								
Date et lieu de naissance :								
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé /	date et lieu d'obtention	n):						
Civilité :	Madame	Monsieur 🗌						
Nom:								
Prénom :								
Date et lieu de naissance :								
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé /	date et lieu d'obtention	n):						
· ·	W 1	у . П						
Civilité :	Madame	Monsieur 🗌						
Nom:								
Prénom :								
Date et lieu de naissance :								
Diplôme(s) ou titre(s) (intitulé / date et lieu d'obtention) :								